

L'égalité des sexes et le commerce international : une bibliographie critique

Préparé pour Condition féminine Canada

par

Chantal Blouin
L'Institut Nord-Sud

Le 8 juin 2002

PRÉFACE

Jamais l'importance de la libéralisation des échanges commerciaux pour le Canada n'est-elle apparue plus clairement que dans l'économie mondiale du XXI^e siècle. Les exportations comptent maintenant pour 45,6 % du produit intérieur brut. La valeur des échanges bilatéraux du Canada dépasse 2,5 milliards de dollars par jour.

Multiplier les échanges de biens et de services est certes un objectif louable, étant donné les retombées financières et commerciales qu'ils comportent. Cependant, il est tout aussi important de concourir à l'amélioration de la qualité de vie des Canadiennes et des Canadiens ainsi que de leurs voisines et voisins du monde.

La bibliographie critique que voici a été établie à la demande de Condition féminine Canada. Elle se veut un premier inventaire des sources capitales d'information qui sont actuellement disponibles concernant les différentes conséquences des accords commerciaux sur les femmes et les hommes. Puisse-t-elle contribuer à approfondir notre compréhension des accords commerciaux et de leurs retombées sur l'ensemble de la population canadienne.

Pour de plus amples renseignements sur le travail de Condition féminine Canada dans le domaine du commerce international, veuillez communiquer avec la Direction des politiques et relations extérieures.

Condition féminine Canada
Direction des politiques et relations extérieures
Immeuble MacDonald
123, rue Slater, 11^e étage
Ottawa (Ontario)
K1P 1H9

www.swc-cfc.gc.ca

Tél. : (613) 995-4067
Télec. : (613) 947-0530

TABLE DES MATIÈRES

I. L'ÉGALITÉ DES SEXES ET LE COMMERCE : GÉNÉRALITÉS.....	4
Écrits canadiens	4
Écrits internationaux	10
II. LES NORMES EN MATIÈRE DE COMMERCE ET DE TRAVAIL	16
Écrits canadiens	16
Écrits internationaux	18
III. LE COMMERCE ET LA MIGRATION.....	20
Écrits canadiens	20
Écrits internationaux	21
IV. LES FEMMES AUTOCHTONES ET LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	23
Écrits canadiens	23
V. LE COMMERCE ET LES SOINS DE SANTÉ.....	25
Écrits canadiens	25
Écrits internationaux	29
VI. LE COMMERCE ET LES DROITS DE LA PERSONNE	32
Écrits canadiens	32
Écrits internationaux	33
VII. LE COMMERCE ET LES ENTREPRENEURES.....	34
Écrits canadiens	34
Écrits internationaux	36

L'ÉGALITÉ DES SEXES ET LE COMMERCE : GÉNÉRALITÉS

Écrits canadiens

1. *L'Accord de libre-échange nord-américain : répercussions sur les femmes*, Toronto, Direction générale de la condition féminine de l'Ontario, 1993.

Ce bref rapport évalue les répercussions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) sur l'emploi, les services sociaux et les normes de travail des Ontariennes, puis conclut que l'accord accentuera leur inégalité économique. À cause de sa brièveté, il offre peu de données empiriques, mais il explique l'opposition du gouvernement néodémocrate à l'ALENA qui, prévoit-il, entraînera des pertes d'emplois et une diminution des investissements, tirera vers le bas les normes en matière de programmes sociaux, de travail ainsi que d'environnement et réduira la capacité des gouvernements d'offrir des politiques positives.

2. BLACKLOCK, Cathy. *Les Canadiennes et le commerce : survol des principaux enjeux*, Ottawa, Condition féminine Canada, 2000.

Le rapport donne un aperçu des diverses façons dont la libéralisation du commerce touche les femmes au Canada, y compris ses effets sur le marché de l'emploi, la capacité de l'État canadien d'offrir des programmes favorisant l'égalité des sexes et la présence du secteur privé dans les domaines de la santé et de l'éducation. L'auteure recommande en conclusion que Condition féminine Canada participe à l'élaboration des politiques gouvernementales en matière de commerce. Le rapport constitue une bonne introduction à la question du commerce et de ses effets sur l'égalité des sexes au Canada. On y trouve, outre une analyse bibliographique, certaines données provenant de Statistique Canada sur la restructuration de l'emploi au pays. L'auteure aurait d'ailleurs eu avantage à présenter plus de faits et à creuser davantage l'analyse de cette section.

3. CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Les Québécoises, la mondialisation et la Zone de libre-échange des Amériques: une première réflexion*, Québec, avril 2001.

Cette étude est divisée en trois parties. La première partie explique brièvement la position des différents gouvernements qui ont pris part aux pourparlers sur la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) et des femmes qui ont participé au Sommet des peuples à Québec. La deuxième partie présente un survol des tendances accompagnant la mondialisation, incluant leurs répercussions sur les femmes du monde. La troisième partie examine l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et les négociations de la ZLEA, puis fait ressortir trois aspects problématiques de cette dernière :

- Le manque de transparence et le caractère peu démocratique du processus d'intégration continentale;
- La perte de souveraineté des États résultant du contenu des accords;
- La prédominance de l'économique sur le social comme moteur de l'intégration continentale.

Pour terminer, le Conseil recommande au gouvernement du Québec un certain nombre de mesures à l'égard de la ZLEA et de l'ALENA : notamment, assurer la primauté des droits de la personne sur les accords commerciaux et analyser les effets de la protection dont bénéficient les investisseuses et investisseurs en vertu de l'ALENA (chapitre 11). S'il résume bien les principaux arguments invoqués dans les textes de nature critique portant sur les accords commerciaux, cet avis du Conseil ne nous apprend toutefois rien de neuf en ce qui a trait aux effets des accords commerciaux sur les femmes d'ici et d'ailleurs.

4. COHEN, Marjorie Griffin. « New International Trade Agreements: Their Reactionary role in Creating Markets and Retarding Social Welfare », dans *Rethinking Restructuring: Gender and Change in Canada*, publié sous la direction de Isabella Bakker, Toronto, University of Toronto Press, 1996.

Cet essai clair et direct affirme que la marchandisation mondiale est la conséquence des accords internationaux de libre-échange et qu'elle va à l'encontre de la démocratie et de l'égalité. D'après l'auteure, les droits des femmes et des minorités défavorisées sont gravement menacés par ces accords commerciaux, qui contiennent des dispositions dépassant largement le cadre de la simple réglementation du commerce et empiètent sur la codification des comportements sociaux, économiques et politiques, limitant de ce fait considérablement la capacité des gouvernements nationaux de réduire les inégalités dans l'économie de marché. L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et l'Accord de libre-échange nord-américain font ainsi obstacle aux mesures de l'État canadien pour rectifier le marché, mesures qui revêtent une grande importance pour les groupes oeuvrant à promouvoir l'égalité, notamment les groupes de promotion des droits de la femme. L'auteure traite brièvement des répercussions de ces accords sur la propriété intellectuelle et les programmes sociaux. Une analyse plus poussée de la manière dont les accords commerciaux restreignent l'espace politique alloué aux activités de promotion de l'égalité aurait rendu son essai encore plus intéressant.

5. GABRIEL, Christina, et Laura MACDONALD. « NAFTA and Economic Restructuring: Some Gender and Race Implications », dans *Rethinking Restructuring: Gender and Change in Canada*, publié sous la direction de Isabella Bakker, Toronto, University of Toronto Press, 1996.

Les auteures passent en revue la documentation disponible sur l'Accord de libre-échange nord-américain et ses répercussions sur les Canadiennes, en particulier les immigrantes et les femmes de couleur, de même que sur les Mexicaines travaillant dans les *maquiladoras*. L'un des éléments les plus intéressants mis en lumière concerne le coût du

déplacement des travailleuses canadiennes, d'après une étude du ministère du Travail de l'Ontario. En effet, les femmes déplacées voient leur revenu diminuer davantage que les hommes. Même quand on considère tous les autres facteurs influant sur la rémunération (niveau de revenu, scolarité et profession), la perte de revenu subie par les femmes dépasse de 2 283 \$ celle des hommes. L'essai examine aussi les effets positifs et négatifs de la multiplication des *maquiladoras* sur la situation économique des Mexicaines. Enfin, il décrit les efforts de mobilisation des femmes au Canada et au Mexique face à la libéralisation du commerce.

6. GIBB, Heather. *Pleins feux sur l'égalité entre les sexes : guide d'introduction à l'APEC*, Ottawa, L'Institut Nord-Sud, 1997.

Cette plaquette décrit les caractéristiques organisationnelles et le mandat du Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC). Écrite à l'intention des groupes de femmes qui souhaitent aborder cet organisme, elle inclut des exemples de mesures prises jusqu'ici afin de promouvoir l'égalité auprès de ses membres. Elle constitue une bonne et succincte introduction à l'APEC. Cependant, la liste des personnes-ressources donnée à la toute fin n'est probablement plus à jour.

7. HASSANALI, Soraya. *Commerce international : intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes dans le processus d'élaboration des politiques – Initiatives et leçons*, Condition féminine Canada, 2000.

Ce rapport traite des modifications à apporter aux mécanismes d'élaboration des politiques afin de permettre une meilleure intégration des considérations liées à l'égalité des sexes dans les politiques commerciales. Il passe en revue : 1) les différents mécanismes de consultation employés au Canada dans ce domaine; 2) les efforts déployés par les groupes de femmes au Canada et à l'étranger afin d'influencer les négociations commerciales; 3) la manière dont s'y prend le Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) pour intégrer les considérations liées à l'égalité des sexes. L'auteure examine les leçons tirées de l'expérience, puis formule des recommandations devant aboutir à l'intégration de l'analyse comparative entre les sexes au processus d'élaboration des politiques commerciales au Canada. Il aurait été très intéressant qu'elle traite plus longuement des mesures que les parlementaires pourraient prendre afin d'augmenter la participation du public à la formulation des politiques commerciales.

8. KELLER-HERZOG, Angela. *Mondialisation et problématique hommes-femmes : réflexions et interventions en matière de développement*, préparé pour l'Intégration de la femme au développement et l'égalité des sexes, Direction générale des politiques, Agence canadienne de développement international, décembre 1996 (www.acdi-cida.gc.ca/cida_ind.nsf/vall/77860480146E50DC8525695000051229?OpenDocument).

L'auteure soutient que les interventions de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) devraient reposer sur une compréhension des interactions entre les effets de la mondialisation, la condition féminine et la pauvreté à l'échelle d'une localité donnée. Une compréhension de ce type aiderait à faire profiter davantage les femmes et les hommes pauvres des possibilités offertes par la mondialisation. Le rapport met en relief les principaux enjeux et les grandes tendances, sans toutefois les analyser en profondeur. Par exemple, il signale l'augmentation considérable de la participation des femmes au marché du travail dans le monde entre 1970 et 1990, augmentation qui ne s'est pas limitée aux secteurs manufacturiers traditionnels (comme l'habillement et l'industrie légère). Ce sont les jeunes filles ayant fait des études secondaires qui ont le plus profité de la création d'emplois. Néanmoins, les femmes sur le marché du travail gagnaient, à travail égal, moins que les hommes, ne bénéficiaient pas de possibilités d'avancement, étaient exclues de nombreux secteurs et travaillaient dans de mauvaises conditions. À ces problèmes, il faut ajouter les difficultés particulières vécues par les femmes mariées et les mères, la ségrégation des sexes à l'intérieur des usines, les droits inexistantes des travailleuses et l'absence de congé de maternité.

9. LÉVESQUE, Andrée. *La division sexuelle et la division internationale du travail dans la mondialisation*, Université McGill, Montréal, 2000.

L'auteure décrit les types d'emplois rémunérés occupés par les ouvrières du Nord et du Sud. Elle soutient que l'augmentation de la participation des femmes au marché du travail n'a pas vraiment changé la division du travail en Amérique du Nord et dans les pays d'Europe occidentale. La majorité des femmes occupent toujours des postes inférieurs et moins bien rémunérés dans l'échelle socioprofessionnelle et travaillent surtout dans des secteurs tels que la santé, les services sociaux, l'éducation, le commerce de détail et le travail de bureau. L'auteure s'attarde aussi aux abus dont sont victimes les femmes qui travaillent dans les usines et les zones franches industrielles du Mexique et des pays en développement de l'Asie du Sud-Est. De portée très vaste, cet essai contient des éléments intéressants d'information sur la division du travail à l'ère de la mondialisation, mais l'argumentation n'est parfois pas assez ciblée.

10. MACDONALD, Laura. *Gender and Canadian Trade Policy: Women's Strategies for Access and Transformation*, inédit, 2001.

Cet essai analytique clairement écrit distingue deux catégories d'analyse féministe et deux types de stratégies d'intervention au chapitre de la mondialisation. Les féministes libérales y répondent en s'efforçant d'améliorer l'accès des femmes aux marchés, à l'emploi, au crédit, à la terre et à la formation pour les amener à tirer parti des possibilités découlant de la libéralisation des échanges. Leur stratégie est centrée sur l'accès et vise surtout à donner aux femmes les moyens d'influencer les décisions en matière de commerce. En revanche, les « féministes socialistes », ainsi que les qualifie l'auteure, ont adopté une stratégie centrée sur la transformation. Celles-ci considèrent que la mondialisation n'offre que des avantages très limités aux femmes en termes de

possibilités d'emploi et n'améliore pas nécessairement leur qualité de vie, puisque leur entrée sur le marché du travail est souvent un moyen d'échapper à la pauvreté croissante. Dans cette perspective, tout effort pour infléchir les négociations commerciales ou l'élaboration des politiques en matière de commerce par l'intégration de considérations liées à l'égalité des sexes apparaît futile.

L'auteure fait ressortir que les retombées du commerce sur les femmes sont concentrées dans six grands domaines : l'emploi, l'alimentation et l'agriculture, la migration, la consommation, le travail non rémunéré et les services publics. Dans la dernière partie de son essai, elle décrit plusieurs activités de groupes de femmes en lien avec les enjeux et les accords commerciaux, dont le Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC).

11. MARSDEN, Lorna. *Timing and Presence: Getting women's issues on the trade agenda*, communication préparée pour le Gender, Science and Development Programme, Bangkok (Thaïlande), 18 et 19 juillet 1992 (www.ifias.ca/gsd/trade/index.html).

Cette communication analyse la dynamique politique de l'orientation adoptée en matière de commerce et formule des recommandations à l'intention de celles et ceux qui s'intéressent aux enjeux sociaux en général et souhaitent influencer les négociations commerciales à l'échelle internationale. Les conclusions concrètes et pertinentes que l'auteure fournit reposent sur des entrevues avec des personnes clés ayant pris part au nom du Canada à la négociation de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, ainsi que sur une analyse bibliographique. Voici les conclusions :

- Le facteur temps revêt une importance cruciale dans les négociations bilatérales et multilatérales. Quiconque souhaite y participer doit s'engager dès le début, par exemple en devenant membre d'un groupe consultatif. Le moment où les négociations s'amorcent détermine dans une large mesure le contexte et la procédure de l'accord subséquent.
- La présence est aussi primordiale. Celles et ceux qui s'intéressent aux enjeux sociaux doivent être préparés à devenir membres des groupes consultatifs aux côtés de personnes dont les intérêts sont à l'opposé des leurs. Il est donc essentiel que le secteur social se dote de porte-parole crédibles, capables de plaider sa cause dans l'adversité. Le secteur social et les groupes communautaires de femmes devraient aussi continuer d'appuyer fermement celles et ceux qui les représentent au sein de ces comités et faire preuve de clarté dans leurs demandes aux gouvernements.
- Les personnes qui défendent le secteur social doivent pouvoir interagir facilement avec celles dont le bagage est limité aux champs de l'économie, du commerce et des négociations commerciales. Généralement, ces personnes ne peuvent voir les liens entre les changements économiques résultant des accords commerciaux et la vie sociale, dont le vécu des femmes.

12. MORRIS, Marika. *Women, Poverty and Canadian Public Policy in an era of Globalization*, L'Institut canadien de recherches sur les femmes (présentation), 29 mai 2000.

Cet essai traite des facteurs structurels qui concourent à la surreprésentation des femmes dans les milieux défavorisés au Canada et, plus particulièrement, de la contribution des politiques gouvernementales à cet état de fait. L'auteure soutient que la mondialisation pousse le gouvernement à affaiblir ses politiques sociales et à diminuer les taxes qui servent au financement des programmes sociaux. Ces mesures sont motivées par la nécessité de rester concurrentiel dans l'économie mondiale. L'auteure souligne aussi les répercussions de la mondialisation sur les politiques gouvernementales canadiennes, notamment l'érosion du processus démocratique de décision, des mesures de protection de l'environnement, des droits des travailleuses et travailleurs ainsi que des droits de la personne par les accords internationaux sur le commerce. Elle conclut par un appel à l'action.

13. STIENSTRA, Deborah. *Mapping Our Place: Gender, The Global Economy and Canadian Governments*, Alliance canadienne féministe pour l'action internationale, 1999 (www.fafia.org/resources/doc5_e.htm).

Ce document de travail fait un bref survol des institutions qui participent à la formulation des politiques économiques et commerciales du Canada, des institutions internationales qui s'intéressent aux questions commerciales et des engagements qu'a pris le Canada en matière d'égalité économique. Il suggère aux Canadiennes des moyens de s'engager dans la prise des décisions de nature économique. Comme il s'adresse à un vaste public, l'information reste très générale. Pour conclure, il propose des avenues d'intervention intéressantes, notamment en ce qui a trait à la collecte d'information sur les effets de la mondialisation à l'échelle locale et à la diffusion de l'information.

14. VOSKO, Leah. *The Last Thread: Analysis of the Apparel Goods Provisions in the North American Free Trade Agreement and the Impact on Women*, Ottawa, Canadian Centre for Policy Alternatives, 1993.

Cette plaquette s'attache principalement à décrire les dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) qui se rapportent à l'industrie du vêtement et, plus particulièrement, les règles d'origine, qui déterminent quels vêtements sont considérés « faits au Canada » et donc admis en franchise aux États-Unis. Elle traite également de l'attribution des contingents et de la classification des vêtements (articles en laine). Son analyse des répercussions des nouvelles règles sur les Canadiennes est sommaire : l'auteur mentionne que le secteur est leur principal employeur industriel, que l'industrie est en déclin et que l'ALENA poussera les fabricants à tenter de réduire leurs coûts de production, ce qui risque d'entraîner une augmentation du travail à la maison. Il serait très utile d'avoir une analyse plus à jour puisque, contrairement à toutes les attentes, l'industrie du vêtement n'a cessé de croître depuis l'entrée en vigueur de l'ALENA.

Écrits internationaux

15. BABB, Keturah, Ancelma Rose MORGAN et Mariama WILLIAMS. *Gender, Trade and WTO in the Caribbean: A Preliminary Report*, Caribbean Gender and Trade Network, août 2001.

Ce document d'orientation inclut une description des initiatives de libéralisation du commerce dans les Caraïbes et une brève étude de cas sur WINFRA, un réseau régional d'agricultrices et d'agriculteurs qui a participé aux débats sur la libéralisation des échanges; il s'attarde plus particulièrement aux agricultrices et aux agriculteurs spécialisés dans la culture des bananes, qui ressentiront durement le contrecoup des récentes décisions de l'Organisation mondiale du commerce. Le document souligne l'utilisation massive de travailleuses à bas salaire dans l'assemblage, l'électronique, le traitement de données de même que les textiles et le vêtement dans les pays des Caraïbes, fait qui contribue à un fort taux d'emploi pour les femmes de la région. Le contenu est encore très préliminaire et devra être épuré.

16. BENERÍA, Lourdes, et Amy LIND. *Engendering International Trade: Concepts, Policy and Action*, New York, UNIFEM, 1995.

Ce document cherche à conceptualiser certaines questions d'intérêt pour les futures recherches stratégiques sur les femmes et le commerce. Les auteures cernent les principales dimensions du commerce qui touchent différemment les femmes et les hommes, à savoir : les répercussions de la libéralisation du commerce sur l'emploi, les prix et la consommation, ainsi que le revenu. Elles présentent un examen concis des travaux empiriques réalisés à ce jour relativement aux répercussions de la libéralisation du commerce sur les femmes et cernent trois enjeux nouveaux dans la documentation sur les femmes et le commerce : 1) les femmes, l'environnement et le commerce; 2) les femmes, le commerce et la biotechnologie; 3) le commerce, les transferts technologiques et les femmes. Elles suggèrent finalement un certain nombre d'avenues de recherche, notamment la réalisation d'une étude microsociologique sur les effets de la libéralisation sur l'emploi et les salaires dans une région géographique ou une industrie donnée.

17. CAGATAY, Nilüfer. *Gender, Poverty and Trade*, document d'information du Programme des Nations Unies pour le développement, New York, octobre 2001.

Cet excellent document d'information présente un survol très à jour des connaissances portant sur les femmes et le commerce. La question est située dans le contexte du développement humain et des droits de la personne, ce qui permet d'aller beaucoup plus loin qu'une définition de la pauvreté fondée simplement sur le revenu. Quant aux répercussions de la libéralisation du commerce, l'auteure conclut que, dans l'ensemble, l'augmentation des exportations dans un pays entraîne une augmentation de l'emploi rémunéré des femmes. Dans la mesure où le travail rémunéré peut contribuer à accroître l'autonomie des femmes au sein de la famille et de la société, on peut y voir un avantage. Elle formule toutefois quelques mises en garde, par exemple :

- L'augmentation de l'emploi des femmes n'a pas éliminé l'écart entre leur salaire et celui des hommes et ne semble pas non plus avoir amélioré leurs conditions de travail (insécurité).
- L'augmentation générale de l'emploi des femmes dissimule une réaffectation sectorielle (les femmes qui ont un faible niveau de compétences perdent leur emploi tandis que d'autres ont accès pour la première fois à des emplois rémunérés).
- L'augmentation du travail rémunéré des femmes se traduit généralement par une augmentation générale de la charge de travail que celles-ci doivent assumer (elles continuent d'accomplir la même quantité de travail ménager non rémunéré).
- La libéralisation du commerce peut réduire la capacité fiscale des États et entraîner un affaiblissement des programmes sociaux. Lorsque les services sociaux sont réduits et plus difficiles d'accès, les pauvres et les femmes en souffrent. Les femmes peuvent se trouver doublement touchées parce que, en plus de recevoir moins de services publics, elles risquent d'avoir à assumer, pour compenser le désengagement de l'État, une surcharge de tâches ménagères et de soins non rémunérés.

Dans les économies agricoles, la libéralisation peut désavantager les femmes qui ont une petite exploitation agricole (ou produire moins d'avantages pour elles que les hommes). Par exemple, dans nombre de pays de l'Afrique subsaharienne, les femmes privilégient la culture vivrière plutôt que les cultures d'exportation. Il est particulièrement difficile pour les petites exploitations de tirer parti des nouvelles possibilités d'exportation puisqu'elles n'ont pas accès au crédit, à la technologie et aux outils de marketing. Le rapport présente pour terminer des recommandations qui visent à assurer la considération des différences entre les femmes et les hommes dans les politiques commerciales.

18. CARDERO, Maria Elena. « The Impact of NAFTA on Female Employment in Mexico » dans *Women's Empowerment and Economic Justice*, New York, UNIFEM, 2000.

L'auteure examine les répercussions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) sur les Mexicaines travaillant dans trois domaines d'activité n'appartenant pas au secteur des services, à savoir l'agriculture destinée à l'exportation, les industries de transformation (*maquila*) ainsi que le textile et le vêtement. Elle conclut que les effets de l'ALENA n'ont pas été partout les mêmes. Le nombre de travailleuses a généralement augmenté, mais ce phénomène ne s'est toutefois pas nécessairement traduit par une amélioration des conditions de vie des femmes. Dans le secteur manufacturier, l'auteure constate une présence masculine de plus en plus importante en raison des changements technologiques dans les *maquiladoras*. En effet, l'exploitation et la surveillance des machines programmables et de l'équipement électronique incombent principalement à des hommes. L'auteure conclut qu'il faudrait donner plus de formation aux femmes, de sorte qu'elles acquièrent les compétences techniques requises. La principale force de l'étude est l'abondance de données statistiques qu'on y trouve sur les tendances en matière d'emploi au Mexique.

19. DURANO, Marina Fe B. *Gender Issues in International Trade*, document de travail du International Gender and Trade Network, Washington (D.C.), 2000 (www.genderandtrade.net/Archives/Marina's%20paper.htm).

Ce document traite des répercussions du commerce international sur les femmes à l'échelle macroéconomique, mésoéconomique et microéconomique et s'attache plus particulièrement à ces dernières, à savoir aux répercussions sur les ménages. L'auteure propose l'utilisation d'un cadre pour examiner les répercussions des réformes commerciales sur la dynamique des ménages, en se concentrant sur la répartition du temps et des tâches et l'accès aux ressources. Elle souligne que l'analyse comparative entre les sexes appliquée aux politiques commerciales reste généralement centrée sur le mésoéconomique, c'est-à-dire l'incidence sur le revenu et l'emploi. Si l'auteure couvre bien les questions liées à l'analyse des réformes, elle ne teste malheureusement pas ses affirmations sur une réforme particulière.

20. ESPINO, Maria Alma. « Women and Mercosur: The Gendered Dimension of Economic Integration » dans *Women's Empowerment and Economic Justice*, New York, UNIFEM, 2000.

L'auteure traite des effets de l'intégration économique sur les femmes de manière très générale. Elle met en relief certaines modalités de l'intégration des femmes à la population active en Argentine, au Brésil, au Paraguay et en Uruguay, notamment l'importance de l'emploi non structuré (surtout le travail domestique). Elle décrit aussi brièvement la participation des groupes de femmes au processus régional d'intégration. Cependant, elle s'arrête là et recommande tout au plus la réalisation d'une analyse qui tiendrait compte des différences dans le vécu des femmes telles que leur âge, leur situation familiale et l'endroit où elles habitent (ville ou campagne).

21. FONTANA, Marzia, et Adrian WOOD. « Modeling the Effects of Trade on Women at Work and at Home » dans *World Development*, vol. 28, n° 7 (juillet 2000).

Cet excellent article, paru dans un numéro spécial sur la croissance, le commerce, les finances et les inégalités entre les sexes, présente un modèle informatique d'équilibre général par sexe et couvrant tous les secteurs de l'économie de marché, ainsi que la reproduction sociale et les loisirs. Le modèle, qui permet d'étudier les effets des changements apportés aux politiques commerciales sur les femmes et les hommes, est appliqué à un ensemble de données provenant du Bangladesh. Il s'agit de la première tentative pour appliquer les outils méthodologiques traditionnels de l'économie à l'analyse des politiques commerciales et de leurs effets sur les femmes.

22. FONTANA, Marzia, Susan JOEKES et Rachel MASIKA. *Global Trade Expansion and Liberalization: Gender Issue and Impacts*, une étude réalisée pour le compte du ministère du Développement international du Royaume-Uni, Brighton, IDS, rapport n° 42, 1998.

Cette étude exhaustive évalue très précisément l'état des connaissances sur l'inégalité entre les sexes et le commerce, y compris les lacunes de la documentation actuelle. Elle met en lumière les bienfaits de l'essor commercial pour l'emploi des femmes dans les pays en développement, bienfaits qui sont toutefois surtout limités au secteur industriel. Dans le domaine de l'agriculture, les données limitées dont on dispose présentement indiquent que, en Afrique, l'augmentation de la culture commerciale destinée à l'exportation est généralement moins avantageuse pour les femmes que pour les hommes. Les auteures déplorent le manque de recherches sur les effets de la libéralisation du commerce dans les secteurs non traditionnels de l'agriculture, en particulier les activités de transformation, les services et la fabrication non structurée à petite échelle.

Les auteures proposent en outre une approche de libéralisation tenant compte des particularités de chaque sexe et portant principalement sur l'emploi des femmes. Elles testent leur grille de contrôle sur six cas (Ghana, Ouganda, Bangladesh, Pakistan, Sri Lanka et Jamaïque). Elles concluent que les objectifs d'égalité entre les sexes ne sont pas intrinsèquement incompatibles avec l'essor commercial et que, *a priori*, il n'y a donc pas de raison de s'opposer à la libéralisation pour ces motifs. L'étude ne traite pas des répercussions des accords commerciaux sur la capacité de l'État à promouvoir l'égalité entre les sexes.

23. JOEKES, Susan, et Ann WESTON. *Women and the New Trade Agenda*, New York, UNIFEM, 1994.

Dans ce livre, les auteures affirment que l'essor du commerce international donne aux femmes la possibilité d'améliorer leur situation. Elles soutiennent aussi que les groupes de femmes doivent participer à l'élaboration des politiques commerciales et pourraient réussir à influencer ces politiques. Les auteures soulignent que les nouveaux accords commerciaux peuvent imposer d'importantes contraintes aux politiques nationales des États en matière d'économie. Il faut surveiller de près les effets de ces contraintes sur la capacité des gouvernements à faciliter la participation économique de l'ensemble des citoyennes et des citoyens. Bien que cette étude soit parmi les premières concernant les effets du commerce sur les femmes, elle demeure pertinente en raison de son analyse détaillée des répercussions de la libéralisation du commerce sur l'emploi.

24. KUCERA, David, et William MILBERG. « Gender Segregation and Gender Bias in Manufacturing Trade Expansion: Revisiting the "Wood Asymmetry" » dans *World Development*, vol. 28, n° 7 (juillet 2000).

Cet article, paru dans un numéro spécial sur la croissance, le commerce, les finances et les inégalités entre les sexes, présente les résultats d'une excellente recherche empirique

sur l'hypothèse asymétrique. Selon cette hypothèse, le commerce entre pays développés et pays en voie de développement s'accompagne d'une augmentation de l'emploi des femmes dans les pays en développement, sans conséquences symétriques sur l'emploi des femmes rattachées aux secteurs des biens échangés dans les pays industrialisés. Les auteurs analysent les effets sexospécifiques de l'essor commercial nord-sud en se fondant sur les données de dix pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour la période de 1978 à 1995. Contrairement aux résultats obtenus par Wood mais comme l'indiquaient des recherches antérieures, dans la plupart des pays (dont le Canada) l'augmentation du commerce avec les pays en développement se traduit par un déclin de l'emploi touchant plus particulièrement les femmes. L'analyse par industrie révèle un lien avec le développement du textile et du vêtement. La différence inexistante ou quasi inexistante entre les effets produits sur les femmes et les hommes en France, en Italie et en Allemagne tient principalement aux différences dans les résultats commerciaux de l'industrie du textile et du vêtement de ces pays.

25. RILEY, Maria, et Rocio MEJFA. *Gender in the Global Trading System: Analysis and Strategies from a Gender Focus*, Washington, Centre of Concern, 1996.

Ce document d'orientation a été présenté à la conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce tenue à Singapour en 1996. Il incite à une prise en considération des questions d'égalité dans les discussions à Singapour et recommande que l'on poursuive les efforts en vue de réorienter les politiques commerciales à la lumière des objectifs d'équité. Il ne contient pas de données ni d'idées nouvelles. Il lance un appel à la surveillance des accords commerciaux et des politiques nationales qui se rapportent au commerce en considérant à la fois le point de vue des femmes et celui des hommes, à la réalisation accrue de recherches sur les nouvelles réalités mondiales tenant compte des particularités de chaque sexe, à la création de groupes de pressions pour influencer les gouvernements et les politiques commerciales à l'échelle locale, nationale, régionale et internationale, ainsi qu'à la conception d'un plus grand nombre de mécanismes responsables et participatifs pour l'établissement des politiques de développement et de commerce à l'échelle internationale.

26. VANDER STICHELE, Myriam. *Gender, Trade and the WTO: A Ghana case study*, Manchester, Women Working Worldwide, 1998.

L'organisme Women Working Worldwide a voulu offrir une réflexion concrète sur les enjeux liés à l'égalité des sexes dans le contexte du commerce et des règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Fruit d'une initiative originale visant à tirer parti des mécanismes en place, le document a paru en même temps que l'examen des politiques commerciales du Ghana, publié par l'OMC en 1999. L'organisme voulait de cette façon jeter un éclairage féminin sur les délibérations de l'OMC. Son analyse se concentre sur l'agriculture, l'industrie et les mines. L'étude de cas indique que, traditionnellement, les Ghanéennes occupaient une place prédominante dans les échanges intérieurs, le marketing et la réglementation des marchés nationaux; leur participation au

commerce international semble toutefois minime, limitée à l'importation de biens de consommation des pays limitrophes ou d'outre-mer. Dans le secteur agricole, les produits agricoles d'exportation et les recettes qui en découlent sont contrôlés principalement par les hommes. La production des femmes est surtout de nature vivrière ou destinée au marché intérieur.

27. WHITE, Marceline. « GATS and Women » dans *Foreign Policy in Focus*, vol. 6, n° 2 (janvier 2001).

Ce bref exposé de principes de Women's EDGE, un organisme étasunien, s'attarde aux risques que l'Accord général sur le commerce des services comporte pour les services publics, qui ont une importance particulière pour les femmes en leur qualité de prestataires et de consommatrices de ces services. Il souligne les dangers de la privatisation et de la libéralisation des services publics pour les femmes pauvres des pays en développement. Il recommande que le bureau du représentant commercial des États-Unis (USTR) inclue l'égalité des sexes et le développement dans ses consultations et dans la formulation des politiques commerciales. Dans sa recommandation finale, l'auteure exhorte l'USTR à appuyer l'inclusion de garanties et exemptions pour les services de santé, l'instruction publique, l'approvisionnement en eau et d'autres services essentiels au bien-être de la population des pays en développement. L'exposé contient cependant peu de données ou d'idées nouvelles sur le sujet.

28. WHITEHEAD, Judy. « Women and Trade Policies in the Caribbean » dans *Women's Empowerment and Economic Justice*, New York, UNIFEM, 2000.

Cet article présente les résultats de trois études commandées par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) concernant les répercussions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) sur les femmes de la Jamaïque, de Trinité-et-Tobago, de Sainte-Lucie et de la Barbade. Les études concluent que l'ALENA sera généralement nuisible pour l'économie jamaïcaine, et plus particulièrement pour les femmes de ce pays, étant donné la nouvelle concurrence mexicaine dans les domaines d'emploi où les femmes sont traditionnellement plus nombreuses, dont l'industrie du vêtement. La Trinité-et-Tobago, la Barbade et Sainte-Lucie souffriront vraisemblablement moins puisqu'elles n'ont pas de grande industrie du vêtement ni d'autre industrie à prédominance féminine. Les trois études s'entendent pour dire que, même s'il est possible que les industries à bas salaires déménagent au Mexique, les normes supérieures des Caraïbes en matière d'éducation pourraient permettre à la région d'attirer plus d'industries de haute technologie. L'auteure souligne que tous les chercheurs et chercheuses font ressortir la nécessité de recherches additionnelles afin de cerner les préférences des Caribéennes pour ce qui est du travail à l'extérieur de la maison. L'article se termine par une discussion intéressante sur les difficultés d'ordre méthodologique et la « spécificité des cas », à savoir l'importance de considérer le contexte national pour comprendre les répercussions du commerce sur les femmes.

29. WILLIAMS, Mariama. *Gender and Trade in the International Economy: A Brief Overview*, mémoire présenté dans le cadre du séminaire « Financing for Development: New tendencies, new exclusions and new strategies for women in the Region », REPEM-DAWN, Colombie, 15 et 16 juillet 2001.

Ce court mémoire passe en revue une partie de la documentation produite par le milieu universitaire et par les organismes non gouvernementaux relativement aux effets de la libéralisation du commerce sur les femmes. Deux tendances sont relevées : 1) la libéralisation du commerce peut exacerber les inégalités entre les sexes; 2) les inégalités existantes peuvent réduire l'efficacité des politiques commerciales puisqu'elles risquent de nuire à la redistribution essentielle à la mise en oeuvre des politiques. Les arguments invoqués sont, hélas, mal structurés, tout comme l'information présentée.

LES NORMES EN MATIÈRE DE COMMERCE ET DE TRAVAIL

Écrits canadiens

30. AGOCS, Carol. « On the need for effective employment equity and pay equity policy in a global labour market » dans *Table ronde - La mondialisation de l'économie : répercussions sur les marchés du travail, la société et l'État – débats du colloque*, 2001 (www.cwrn-rcrmt.org/fra/roundtable.cfm).

Ce document d'orientation clair et bien argumenté soutient que l'Accord de libre-échange des Amériques devrait inclure des dispositions pour garantir la mise en place de politiques efficaces d'équité en emploi et d'équité salariale. Il souligne l'exemple du Canada dans le domaine : en effet, l'Afrique du Sud, l'Irlande du Nord, les Pays-Bas et l'Australie ont tous fondé leur propre législation en la matière sur la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* du gouvernement du Canada. Il faut que les droits des travailleuses et des travailleurs soient inclus dans l'accord de base (plutôt que dans un accord parallèle) et assortis de véritables mécanismes d'application.

31. NEIL, Maria, et Cathy LAIDLAW-SLY. « Globalization and Women's Human Rights: The Implications for Labour Markets, Society and the State » dans *Table ronde - La mondialisation de l'économie : répercussions sur les marchés du travail, la société et l'État – débats du colloque*, 2001 (www.cwrn-rcrmt.org/fra/roundtable.cfm).

Cet exposé de principe du Conseil national des femmes du Canada mentionne un grand nombre de questions d'intérêt pour les travailleuses, dont un certain nombre liées à la mondialisation. Par exemple, le Conseil craint que la diminution du pouvoir souverain des États due aux accords commerciaux n'ait des répercussions sur les conditions de travail, la santé et la sécurité des travailleuses et des travailleurs, de même que sur leur sécurité d'emploi. Il formule aussi des réserves devant le recours de plus en plus fréquent au travail contractuel pour réduire les coûts et accroître la compétitivité sur les marchés

mondiaux. Cette forme d'emploi risque de ne pas permettre aux femmes d'économiser suffisamment pour leurs vieux jours, puisqu'elle n'offre pas d'avantages sociaux. Les auteures auraient eu avantage à mieux cibler leurs propos, mais elles n'en soulèvent pas moins d'importantes questions sur la mondialisation et l'emploi des femmes.

32. YANZ, Lynda, Bob JEFFCOTT, Deena LADD et Joan ATLIN, *Options politiques pour améliorer les normes applicables aux travailleuses du vêtement au Canada et à l'étranger*, Maquila Solidarity Network (Canada), janvier 1999 (www.swc-cfc.gc.ca/publish/research/yanz-f.html).

La mondialisation et les politiques de libéralisation du commerce ont bouleversé la division et l'organisation du travail à l'échelle mondiale, incluant les méthodes, la main-d'oeuvre et les conditions de travail dans le secteur du vêtement au Canada et à l'étranger. Le changement sera accéléré par l'extinction des contingents rattachés à l'Arrangement multifibres, en 2005, ainsi que par l'élimination de tous les tarifs entre le Canada, les États-Unis et le Mexique en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), en 2003. Quels effets produira au juste la libéralisation du commerce sur le secteur du vêtement, en particulier dans les pays du Sud? Les opinions divergent. L'étude prévoit quant à elle une augmentation des pressions concurrentielles exercées sur les pays, les fabricants et la main-d'oeuvre en vue d'accroître la productivité ou la vitesse de production et de réduire les coûts en main-d'oeuvre.

Les conséquences pour les femmes qui confectionnent nos vêtements (les jeunes filles qui quittent la campagne et viennent s'installer dans les zones franches industrielles ou à proximité des *maquiladoras* du Sud, ainsi que les immigrantes de couleur travaillant clandestinement en sous-traitance ou à la maison dans le Nord), indique le rapport, sont catastrophiques. Celles-ci doivent travailler dans des conditions précaires, qui ne sont à peu près pas réglementées; les heures sont longues, le travail, intensif et les salaires, inadéquats; très peu d'avantages sociaux sont exigés en vertu de la loi; les travailleuses, en plus de faire l'objet d'une discrimination fondée sur leur sexe, leur race et leur lieu d'origine, n'ont enfin guère de chances de s'organiser et d'améliorer leur situation. Diverses solutions à la détérioration des normes et pratiques d'emploi causée par la libéralisation dans le secteur du vêtement sont examinées. Bref, cette étude exhaustive et bien structurée fournit des renseignements très utiles sur les travailleuses et les travailleurs du vêtement au Canada et à l'étranger.

33. WIGGINS, Cindy. *Le contexte social, économique et politique actuel au Canada et ses répercussions sur le travail des femmes en matière d'égalité*, Congrès du travail du Canada, 1998 (www.clc-ctc.ca/francais/woman/comretraite.html).

Cet essai explique comment l'actuel contexte politique et socioéconomique nuit à la promotion de l'égalité entre les sexes. L'auteure y affirme que le gouvernement a cédé au secteur privé sa responsabilité sociale comme défenseur de l'intérêt public. Cela se traduit par une réduction des programmes sociaux, qui servaient en partie à supprimer les causes

structurelles de l'inégalité des femmes. L'essai donne une bonne vue d'ensemble de la mondialisation, de la restructuration économique et de l'inégalité des sexes envisagées dans une perspective syndicale, sans toutefois examiner les accords commerciaux en particulier.

Écrits internationaux

34. FONTANA, Marzia, Susan JOEKES et Rachel MASIKA. *Global Trade Expansion and Liberalization: Gender Issue and Impacts*, une étude réalisée pour le compte du ministère du Développement international du Royaume-Uni, Brighton, IDS, rapport n° 42, 1998.

Une partie du rapport (section 4) porte sur les mécanismes d'examen, de surveillance et d'application des normes du travail et des droits de la personne dans le contexte de l'essor commercial. Les auteures résument clairement les arguments pour et contre l'inclusion de clauses sociales (p. ex. de normes du travail) dans les accords commerciaux. Elles soulignent les lacunes d'une telle approche comme outil d'amélioration de l'égalité; en effet, les clauses sociales ne tiennent généralement pas compte des différences entre les femmes et les hommes et font abstraction de l'emploi des femmes dans le secteur non structuré. Elles concèdent par contre que les clauses sociales pourraient améliorer les droits d'association des travailleuses ainsi que leur droit à la négociation collective.

35. KABEER, Naila. *Globalization, labour standards and women's rights: tensions and possibilities*, communication présentée à la conférence « Global Tensions », qui a eu lieu à l'Université Cornell les 9 et 10 mars 2001.

L'auteure examine les tensions entre les normes du travail et les droits des femmes. Dans la première partie de cette communication, elle retrace les changements dans la division du travail à l'échelle internationale et se penche sur les répercussions de ces changements pour le commerce entre les pays du nord et les pays du sud. Elle traite des pressions croissantes en faveur de l'inclusion de normes du travail dans les accords internationaux sur le commerce et examine plus particulièrement la situation des travailleuses de l'industrie bangladaise du vêtement, tournée vers l'exportation, et la manière dont celles-ci perçoivent leurs conditions de travail. L'auteure passe ensuite en revue les conditions à remplir afin de pouvoir utiliser les pressions dans la promotion des droits des femmes. La discussion sur le commerce reste plutôt superficielle, mais l'information sur les Bangladaises est très intéressante. Les enquêtes et les entrevues réalisées auprès de ces femmes indiquent qu'elles voient pour la plupart leur travail d'un bon oeil; de fait, leur vision est souvent plus positive que celle de leur famille ou de leur voisinage, une différence qu'il faut sans doute attribuer à la persistance de certaines opinions négatives à l'endroit des femmes qui travaillent dans la société bangladaise.

36. LEE, Eddy. « Globalization and Labour Standards: A Review of Issues » dans *International Labour Review*, vol. 136, n° 2, 1997.

L'article résume bien les principales positions défendues dans le débat à finir sur la possibilité d'adopter des normes internationales du travail dans le contexte de la mondialisation. Il couvre les discussions dans l'arène politique internationale ainsi que les récentes analyses économiques sur l'adoption éventuelle d'une clause sociale, la pertinence et la faisabilité d'une telle mesure, les répercussions sur la compétitivité et le développement économique, ainsi que le mérite relatif d'autres solutions comme moyens de garantir un meilleur respect des normes fondamentales du travail. L'auteur soutient que le fossé séparant les adversaires dans ce débat est très profond; certains des points de vue demeurent en outre irréconciliables parce que les données empiriques sont rares et non concluantes.

37. WOMEN WORKING WORLDWIDE. *Trade Liberalization and the Rights of Women Workers: Are Social Clauses the Answer?*, Manchester, 1996 (www.poptel.org.uk/women-ww/trade_liberalisation.htm).

Cet énoncé de principes remet en question l'hypothèse selon laquelle l'inclusion d'une clause à caractère social dans les accords commerciaux bénéficierait grandement aux femmes. En fait, l'emploi des femmes échappe généralement à la réglementation existante à l'échelle nationale et internationale, car il consiste en grande partie en travail non reconnu et non rémunéré de nature domestique, agricole ou industrielle. Le travail rémunéré des femmes dans les industries d'exportation est, lui aussi, souvent caché parce qu'il est exécuté à la maison ou dans de petits ateliers constituant le dernier maillon de la chaîne de sous-traitance. Les femmes travaillent le plus souvent à temps partiel, de manière occasionnelle ou temporaire. Toute clause sociale sera nécessairement limitée au travail rémunéré et il est peu probable que les normes internationales s'appliquent en dehors du secteur structuré.

Aussi ne faut-il pas voir comme une panacée l'inclusion d'une clause à caractère social dans les accords commerciaux, indique le document. Il est difficile de prévoir quels avantages produiront au juste les propositions à l'étude, et ces avantages dépendront dans une large mesure de la manière dont les propositions seront mises en oeuvre. Pour qu'une clause sociale améliore les conditions de travail des femmes, il faudrait l'inscrire dans un programme général de promotion des droits des travailleuses et des travailleurs à l'échelle internationale. Il serait plus important que l'on s'engage à consacrer une plus grande part des ressources internationales aux initiatives qui, par exemple, remettent en question le programme de libéralisation, luttent contre le pouvoir des multinationales dans l'économie mondiale et appuient la mobilisation des travailleuses et des travailleurs. Le document est court, mais présente des arguments clairs et intéressants au sujet des clauses sociales.

LE COMMERCE ET LA MIGRATION

Écrits canadiens

38. *Canadian Perspectives on Labour Mobility in APEC*, publié sous la direction de Heather Gibb, Ottawa, L'Institut Nord-Sud, 1997.

Ce recueil comprend un court essai utilisant l'analyse comparative entre les sexes (une étude portant sur la situation des travailleuses domestiques originaires des Philippines au Canada). L'essai renseigne sur le contexte historique des règles canadiennes d'immigration visant les travailleuses et les travailleurs domestiques et fait un survol des questions stratégiques soulevées par ce programme, notamment : les droits et les avantages sociaux de ces travailleuses et travailleurs, leur rapport inégal avec celles et ceux qui les emploient, leurs conditions de travail ainsi que leur capacité d'exercer certains droits. Il repose sur des entretiens avec un échantillon de travailleuses des Philippines au Canada, ce qui fait sa force.

39. YOUNG, Allison. *Liberalization and Regulation of the Movement of Service Suppliers: Comparing the Provisions for Labour Mobility in the General Agreement on Trade in Services, the North American Free Trade Agreement, and the European Union*, thèse de doctorat, Université Dalhousie, 2001.

Cette thèse de doctorat examine comment la circulation des prestataires de services assure la compétitivité des multinationales sur le marché des services, ainsi que les rapports entre cette circulation et les investissements directs de capitaux étrangers, les transferts de technologie, les règlements en devises étrangères ainsi que les délicates questions de réglementation nationale dans des domaines tels que l'immigration, le développement du marché de l'emploi et l'accréditation professionnelle. L'accommodement des objectifs de la libéralisation et de la réglementation nationale est l'une des principales dimensions des négociations en matière de commerce des services. L'auteure ne tient pas compte des considérations liées à l'égalité entre les sexes, mais présente en détail le contexte des clauses de mobilité de l'Accord général sur le commerce des services, de l'Accord de libre-échange nord-américain et des traités de l'Union européenne.

Écrits internationaux

40. APEC. *Firm Expatriation Policy and Practice in Service Trade: The Gender Dimension*, 14 mai 2001.

Ce rapport présente les résultats d'une enquête auprès de 80 multinationales étrangères et de 80 multinationales chinoises à T'aïpei (Taiwan) sur la participation des professionnelles aux transferts internes. Le sondage portait principalement sur des entreprises de services (celles-ci représentaient 75 % de l'échantillon, et les 25 % restants étaient des entreprises manufacturières). Interrogées sur les facteurs qui avantagent les hommes à titre de candidats aux postes à l'étranger, les entreprises ont invoqué « les préoccupations liées à la sécurité personnelle », « l'emploi du conjoint » ainsi que « la motivation et les intérêts individuels ». Le rapport suggère par conséquent que les gouvernements des États membres de l'Organisation mondiale du commerce incluent, dans le train de mesures d'aide à l'adaptation offert aux personnes nommées à l'étranger, des mesures pour garantir la sécurité personnelle et faciliter l'adaptation des autres membres de la famille, et ce, pour réduire les obstacles aux affectations à l'étranger (une dimension importante du quatrième mode de commerce). Ces mesures pourraient contribuer à la libéralisation du quatrième mode de commerce des services.

Un examen critique de la suggestion fait cependant ressortir deux problèmes. Tout d'abord, l'enquête repose sur la vision des multinationales quant à la mobilité transfrontalière des professionnelles. Une enquête auprès des femmes en poste à l'étranger ou des femmes ayant postulé pour des postes de ce type permettrait une mesure plus juste des obstacles à la mobilité. Deuxièmement, le rapport ne traite pas de la responsabilité des mesures d'aide à l'adaptation (devrait-elle incomber aux gouvernements ou plutôt aux multinationales?). Bref, ce rapport représente un bon outil de recherche, mais il n'est pas assez complet pour étayer la prise de décisions en termes de politiques.

41. FITZPATRICK, Joan, et Katrina R. KELLY. « Gendered Aspects of Migration: Law and the Female Migrant » dans *Hastings International and Comparative Law Review*, vol. 22, n° 1, 1998.

Les auteures de cet article s'intéressent au traitement national et international de la migration des femmes. Il se propose de montrer comment les règles de migration reproduisent et accentuent les inégalités sociales et culturelles qui réduisent les migrantes à l'impuissance. Il indique aussi comment la loi pourrait servir à promouvoir et à protéger les droits des travailleuses migrantes. Les auteures concluent que, même si les structures internationales ont prêté peu d'attention à ce jour aux besoins particuliers des aides-domestiques étrangères, il y a de l'espoir. Les abus que ces femmes subissent vont à l'encontre de plusieurs normes internationales bien établies, notamment le droit à l'intégrité physique et l'interdiction du travail forcé. Récemment, le droit international a commencé à s'intéresser à la violence envers les travailleuses migrantes. Par exemple, la Déclaration sur la violence à l'égard des femmes et les rapports du Rapporteur spécial

chargé de la question de la violence contre les femmes dénotent l'émergence d'un consensus des États, à savoir qu'il est nécessaire de protéger les travailleuses domestiques contre tout acte de violence de leurs employeuses et employeurs. Les auteures traitent également des lacunes et des avantages de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leur famille ainsi que des efforts de l'Organisation internationale du Travail pour faire valoir les droits des domestiques. Bref, l'article présente une analyse juridique intéressante de la question de la migration des femmes.

42. GHOSH, Bimal. *Gains from global linkages: Trade in services and movements of persons*, New York, St. Martin's Press, 1997.

L'auteur soutient que la progression de libéralisation du commerce des services aux termes de l'Accord général sur le commerce des services (GATS) augmentera la migration commerciale et que cette migration bénéficiera autant aux pays en développement qu'aux pays industrialisés, d'où la nécessité, selon Gosh, d'instaurer un régime harmonisé de délivrance des visas pour cette catégorie de migration à l'échelle internationale. Ce régime doit être distinct des mécanismes régissant la migration à des fins d'emploi ou d'établissement permanent. Le GATS couvre déjà toutes les catégories de déplacement temporaire de personnes physiques en leur qualité de prestataires de services, de consommatrices et de consommateurs. L'auteur suggère que les signataires du GATS adoptent ce principe afin de faciliter le déplacement temporaire de la main-d'oeuvre, aussi bien spécialisée que non spécialisée, y compris les transferts à l'intérieur d'une même entreprise et le déplacement des prestataires autonomes de services. Une fois ce principe établi, croit-il, les systèmes d'immigration pourront être modifiés de manière à faciliter le déplacement des non-immigrants. L'auteur n'examine pas les implications de cette proposition pour chacun des deux sexes.

43. HUANG, Fung-Yea. *International Migration and Labour Standards: The Gender Dimensions and APEC's Role*, Taiwan Institute of Economic Research, 2000.

Ce rapport présente les résultats d'une bonne étude de cas portant sur les travailleuses migrantes dans les pays du Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et s'attarde plus particulièrement aux déplacements des migrantes de Taïwan et de la Chine. Selon ce rapport, des organisations régionales comme l'APEC ont de meilleures chances que l'Organisation mondiale du commerce d'influer sur les normes du travail à court et à moyen terme, étant donné qu'elles peuvent tirer parti de la collaboration dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la collecte de données ventilées par sexe. La section analytique, qui examine comment la division sexuelle dans les ménages se prolonge dans la division du travail à l'échelle internationale, est un peu faible.

44. *International Migration, Refugee flows and Human Rights: The Impact of Trade and Restructuring*, publié sous la direction de A. Simmons, New York, The Centre for Migration Studies, 1996.

Ce recueil traite des accords régionaux de commerce; il examine notamment comment les Antilles, l'Amérique centrale et l'Amérique du Nord, incluant le Mexique et les États-Unis, relèvent les défis de la mondialisation avec les inégalités, les conflits sociaux et la migration internationale qui la sous-tendent. Les essais qui y sont réunis ont pour fondement des statistiques et enquêtes récentes sur l'économie et la migration ainsi que des observations sur le terrain. Il y est notamment question des liens entre l'Accord de libre-échange nord-américain, la migration et les droits de la personne dans l'hémisphère – un sujet au coeur de l'actuel débat sur l'intégration de l'économie régionale et ses répercussions sur les femmes, les minorités raciales et les pauvres. L'analyse comparative entre les sexes reste plutôt limitée.

45. *Gender and Migration*, publié sous la direction de Caroline Sweetman, Oxford, Oxfam, 1998 (www.oxfam.org.uk).

Ce livre rassemble huit petits articles sur les femmes qui travaillent comme domestiques au Canada et au Liban, la migration saisonnière en Inde, les immigrantes et les immigrants asiatiques au Royaume-Uni, ainsi que les migrantes et migrants de l'Ouganda et de la Bosnie. Il comprend également une liste utile d'ouvrages recommandés et des adresses pour celles et ceux qui souhaitent obtenir de plus amples renseignements.

LES FEMMES AUTOCHTONES ET LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Écrits canadiens

46. BRASCOUPÉ, Simon, et Karin ENDEMANN. *Propriété intellectuelle et Autochtones : document de travail*, une étude réalisée pour le compte de la Direction des recherches et de l'analyse du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada et de la Direction de la politique de la propriété intellectuelle d'Industrie Canada, 1999.

L'étude conclut que, même si la législation actuelle en matière de propriété intellectuelle au Canada ne permet pas nécessairement de toujours protéger le savoir ancestral, elle peut être utile dans certains cas. L'avantage des régimes existants, c'est que la législation existe et s'applique dans tout le Canada. L'expérience des Autochtones à ce jour pourrait aider à cerner les problèmes et garantir que les avantages dérivés de l'utilisation du savoir autochtone sont partagés avec les dépositaires autochtones. L'étude vise à faire connaître les enjeux qui entourent la protection du savoir ancestral des Autochtones et la prévention du mésusage et de l'appropriation illicite. Brascoupé et Endemann veulent aussi aider les peuples autochtones à prendre des mesures pour garantir l'accès à la culture et au savoir

traditionnels tout en assurant le contrôle de cette propriété intellectuelle. Ils offrent une bonne exploration initiale, mais ne considèrent pas de manière particulière le savoir ancestral des femmes autochtones.

47. BRASCOUPÉ, Simon, et Howard MANN. *Guide communautaire de protection des connaissances autochtones*, une étude réalisée pour le compte de la Direction des recherches et de l'analyse du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, 2001.

Ce guide explique pourquoi et comment rendre les collectivités capables de reconnaître, de préserver, de protéger et de partager leur savoir dans le respect des objectifs qu'ils se sont fixés et de leurs traditions. Il commence par explorer ce qu'est le savoir autochtone et les raisons qui ont poussé les peuples autochtones à prendre des mesures concrètes pour commencer à préserver et à protéger ce savoir. Il présente ensuite, étape par étape, les mesures qui peuvent être prises pour ce faire, en s'appuyant sur un modèle de développement communautaire. Il ne contient aucune recommandation spécifique concernant la protection du savoir des femmes autochtones.

48. DELAHANTY, Julie. « Gender and the Gene Giants: Research and action on women and the new genetics » dans *The Gender of Genetic Futures: The Canadian Biotechnology Strategy, Women and Health*, actes d'un atelier stratégique national à l'Université York, 11 et 12 février 2000.

Ce court essai passe en revue les principales questions de recherche et questions relatives aux politiques qui se posent en matière d'égalité des sexes dans quatre dossiers de propriété intellectuelle, à savoir : l'utilisation de la génétique dans l'industrie pharmaceutique, la concentration dans le secteur de la biotechnologie, la création de plantes génétiquement modifiées qui produisent des graines stériles et la menace de guerre biologique. Plusieurs des questions d'égalité que pose l'auteure en lien avec ces dossiers d'actualité sont très novatrices.

49. CENTRE INTERNATIONAL DES DROITS DE LA PERSONNE ET DU DÉVELOPPEMENT DÉMOCRATIQUE, *Protecting Indigenous Women's Intellectual Property*, 1999.

Ce court rapport liste les principes qui devraient régir les échanges commerciaux qui touchent au patrimoine culturel des femmes autochtones. La propriété du patrimoine culturel est collective, permanente et inaliénable. Le rapport indique comment les groupes autochtones devraient s'y prendre afin de passer un marché avec les entreprises intéressées à utiliser des éléments de leur patrimoine culturel. Très pragmatique, il contient une liste détaillée des éléments à inclure dans un contrat portant sur la propriété intellectuelle de femmes autochtones.

50. COOMBE, Rosemary J. « Preserving Cultural Diversity through the Preservation of Biological Diversity: Indigenous Peoples, Local Communities, and the Role of Digital Technologies » dans *The Gender of Genetic Futures: The Canadian Biotechnology Strategy, Women and Health*, actes d'un atelier stratégique national à l'Université York, 11 et 12 février 2000.

Ce document d'orientation juridique commandé par le Conseil de l'Europe examine comment la Convention sur la biodiversité pourrait servir à protéger le savoir ancestral mieux que les droits de propriété intellectuelle dans les accords internationaux. Il souligne qu'au Canada aucun gouvernement, excepté celui des Territoires-du-Nord-Ouest, n'a formulé de politique sur le savoir ancestral. Il souligne aussi la faible participation des femmes autochtones aux projets qui utilisent la technologie numérique, dont l'Internet, à des fins de préservation de la biodiversité et de la culture. L'analyse comparative entre les sexes reste cependant limitée, puisque l'auteure s'est plutôt intéressée à l'analyse juridique des accords internationaux.

51. MANN, Howard. *Indigenous Peoples and the Use of Intellectual Property Rights in Canada: Case Studies relating to Intellectual Property Rights and the Protection of Biodiversity*, une étude réalisée pour le compte d'Industrie Canada, Ottawa, 1997.

L'auteur présente des études de cas sur la propriété intellectuelle et les leçons tirées de l'expérience des collectivités autochtones du Canada dans le domaine. En tout, six études sont présentées sur les droits de propriété intellectuelle des Autochtones au Canada, mais aucune ne traite de la propriété intellectuelle des femmes autochtones.

LE COMMERCE ET LES SOINS DE SANTÉ

Écrits canadiens

52. BLOUIN, Chantal, John FOSTER et Ron LABONTÉ. *Canadian Foreign Policy and Health: Toward Policy Coherence*, un rapport préparé pour la Commission sur l'avenir des soins de santé au Canada, projet de recherche sur la santé et la mondialisation, à paraître.

Ce rapport de recherche examine différents aspects de la politique étrangère du Canada en matière de santé. Il aborde notamment les engagements canadiens en matière de droits de la personne qui touchent à la santé, les activités de développement international dans le domaine de la santé, la fourniture de biens collectifs mondiaux en santé et les engagements commerciaux ayant une incidence sur la santé, dont les accords sur la propriété intellectuelle et les services de santé. En terminant, il fait des recommandations

pour veiller à la cohérence des politiques. Il n'offre pas d'analyse comparative entre les sexes de la politique étrangère du Canada en matière de santé.

53. ARMSTRONG, Pat. « The Context for Health Care Reform in Canada » dans *Exposing Privatization: Women and Health Care Reform in Canada*, publié sous la direction de Pat Armstrong et coll., Garamond Press, 2002.

Ce chapitre informatif et bien rédigé examine un certain nombre de facteurs qui ont influé sur les réformes dans le domaine de la santé ces dernières années, y compris les accords internationaux sur le commerce. L'auteure passe en revue différents points de vue relativement aux répercussions potentielles des accords, dont l'Accord de libre-échange nord-américain, sur le système canadien de santé. Elle traite aussi de l'effet de la protection accrue des droits de propriété intellectuelle, qui a été dictée par les accords commerciaux et qui a pour effet de hausser le coût des médicaments d'ordonnance protégés par des brevets et, ce faisant, de les rendre moins accessibles. Le chapitre comprend une bonne bibliographie.

54. COALITION CANADIENNE DE LA SANTÉ. *Debout, ensemble, pour l'assurance-maladie : un appel aux soins*, mémoire présenté à la Commission sur l'avenir des soins de santé au Canada, novembre 2001.

Le mémoire recommande que les services de santé soient entièrement exclus des accords commerciaux. Il s'inquiète de l'exposition du système de soins de santé aux règles commerciales contenues dans l'Accord de libre-échange nord-américain et l'Accord général sur le commerce des services, lesquels menacent le caractère public des services. Il recommande que le gouvernement du Canada négocie l'inclusion, dans tous les accords commerciaux, d'une exemption générale pour les systèmes de santé. Le mémoire repose principalement sur les travaux de Matt Sanger (ci-dessous) et n'apporte rien de neuf à la question, qu'il ne soumet à aucune analyse comparative entre les sexes.

55. CONGRÈS DU TRAVAIL DU CANADA. *Déclaration du Congrès du travail du Canada à la Commission sur l'avenir des soins de santé au Canada*, décembre 2001.

Le Congrès du travail du Canada affirme que, les soins de santé étant un bien collectif, ils devraient être exclus des règles internationales sur le commerce, qui ont été conçues pour étendre les activités commerciales à tous les secteurs et limiter la capacité des gouvernements nationaux à intervenir dans leur économie. Sa déclaration est comparable à celle soumise par la Coalition canadienne de la santé; elle recommande aussi que le gouvernement négocie l'inclusion, dans tous les accords commerciaux, d'une exemption générale pour les soins de santé, sans offrir de véritable analyse comparative entre les sexes.

56. LEXCHIN, Joel, Matthew SANGER et Steven SCHRYBMAN. *Assessing the Impact of Trade and Investment Agreements on Canadian Health Services and Health Policy*, un rapport préparé pour la Commission sur l'avenir des soins de santé au Canada, projet de recherche sur la santé et la mondialisation, à paraître.

Ce rapport examine les conséquences juridiques des engagements internationaux du Canada en matière de commerce sur notre système de santé. Il s'attarde aux clauses de protection des investisseuses et des investisseurs contenues dans l'Accord de libre-échange nord-américain et dans l'Accord général sur le commerce des services. Une attention particulière est accordée aux programmes de remboursement des frais de médicaments et des soins à domicile. Le rapport comprend des recommandations touchant les politiques, mais aucune analyse comparative entre les sexes.

57. COMITÉ CANADIEN D'ACTION SUR LE STATUT DE LA FEMME. *Femmes, mondialisation et commerce*, mars 2002.

Ce court document de fond met en lumière les effets qu'ont sur l'accès aux soins de santé l'Accord général sur le commerce des services (GATS) et l'accord sur les Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce de l'Organisation mondiale du commerce d'après les travaux réalisés à ce jour, dont le livre de Matthew Sanger sur le GATS et la santé. Il y est aussi question du secret entourant les négociations commerciales et des stratégies d'intervention que pourraient employer les Canadiennes. Comme le document s'adresse à un public général, les chercheuses et les chercheurs n'y trouveront pas d'information utile. Il présente du reste clairement le point de vue d'un groupe canadien de femmes.

58. SANGER, Matt. *Reckless Abandon: Canada, the GATS and the Future of Health Care*, Ottawa, CCPA, 2001.

Ce livre se penche sur les répercussions de l'Accord général sur le commerce des services (GATS) sur le système de santé du Canada. L'auteur affirme que notre système de santé est déjà vulnérable à un certain nombre de règles du GATS. Il critique aussi la stratégie de promotion des exportations que le gouvernement canadien a adoptée dans le secteur. Enfin, il recommande que le Canada mette en place des mécanismes internationaux pour que la santé soit traitée comme un bien collectif mondial plutôt qu'une marchandise. Malgré son ton polémique, le livre a suscité un débat public dynamique à propos des répercussions qu'ont les accords commerciaux sur les soins de santé.

59. SINCLAIR, Scott. *GATS: How the WTO's New "Services" Negotiations Threaten Democracy*, Ottawa, Canadian Centre for Policy Alternatives, 2000 {voir le commentaire au numéro suivant}.

60. SINCLAIR, Scott, et Jim GRIESHABER-OTTO. *Facing the Facts: A Guide to the GATS Debate*, Ottawa, Canadian Centre for Policy Alternatives, 2002.

Ces deux petits livres sont au coeur du débat concernant l'incidence de l'Accord général sur le commerce des services (GATS) sur les politiques. Ils s'attardent particulièrement à l'incidence générale du GATS sur la capacité des gouvernements à fixer des politiques nationales. Ils passent en revue le contenu de l'accord pour relever les contraintes qu'il impose aux décisionnaires. Bien que Sinclair ne le dise pas dans ces termes, il craint manifestement que le paradigme stratégique que sous-tend la commercialisation des services dans le GATS soit incompatible avec une orientation privilégiant la protection des services publics et la réglementation au nom de l'intérêt public.

Étant donné que l'on n'a pas encore soumis à l'Organisation mondiale du commerce un différend commercial qui permettrait de vérifier si, de fait, le GATS empêche un gouvernement national de réglementer ou de fournir des services publics, le débat reste centré sur l'interprétation des dispositions de l'accord. D'ailleurs, le second livre répond aux critiques qui ont fait ressortir la souplesse du GATS en ce qui a trait au respect des engagements sectoriels, aux exceptions pour les services publics et à la réglementation au nom de l'intérêt public.

Le principal objectif des deux livres est d'attirer l'attention des analystes, des citoyennes et des citoyens sur la vaste portée du GATS en termes d'incidence sur les politiques nationales, objectif qu'ils atteignent tout en restant relativement accessibles et en incluant beaucoup de détails. Ils n'incorporent pas d'analyse comparative entre les sexes. Leur valeur tient à ce qu'ils montrent aux chercheuses et aux chercheurs l'incidence importante que les diverses clauses du GATS pourraient avoir sur les politiques, y compris celles qui ont trait à l'égalité des sexes.

61. VELLINGA, Jake. « Commerce international, régimes de soins de santé et services de santé : l'optique de la politique en matière de santé » dans *Les recherches en politique commerciale 2001*, publié sous la direction de John Curtis, Ottawa, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2001.

Ce document s'intéresse aux répercussions des accords internationaux de commerce sur les services de santé. Il examine comment les quatre modes de prestation de services inclus dans l'Accord général sur le commerce des services (GATS) s'appliquent dans le secteur de la santé et tâche de donner des preuves empiriques d'un tel commerce au Canada. L'auteur admet que le débat sur la libéralisation du commerce est étroitement lié à celui sur la privatisation, tous deux employant des arguments très similaires : meilleur contrôle des coûts, amélioration de l'efficacité, soins de qualité supérieure. Les données empiriques attestent cependant du contraire. L'auteur souligne que la plupart des pays industrialisés, exception faite des États-Unis, ont un système de santé financé principalement par des fonds publics qui offre une couverture ainsi qu'un accès universels pour améliorer les résultats, l'efficacité et le contrôle des coûts. Le caractère public de ces systèmes se reflète dans l'engagement timide des pays industrialisés

signataires du GATS en ce qui a trait aux services de santé. Au contraire de Sanger, Vellinga ne croit pas que le système canadien de santé soit très vulnérable aux disciplines du GATS. Il n'inclut pas d'analyse comparative entre les sexes.

Écrits internationaux

62. CORREA, Carlos. « Implementing National Public Health Policies in the Framework of WTO Agreement » dans *Journal of World Trade*, vol. 34, n° 5, 2000.

L'article examine comment les accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pourraient restreindre le droit souverain des États à protéger et à promouvoir la santé publique dans les cas où l'exercice de ce droit requiert l'adoption de politiques potentiellement incompatibles avec les obligations inhérentes à la libéralisation du commerce. L'auteur se concentre sur la marge de manoeuvre dont bénéficient les signataires afin d'adopter des mesures d'hygiène publique. Il commence par examiner les différents accords de l'OMC qui pourraient avoir une incidence sur la santé publique, notamment l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires, l'Accord sur les obstacles techniques au commerce et l'Accord sur les droits de propriété intellectuelle, ainsi que les jugements rendus à l'égard des différends soumis à l'OMC. Son article présente un excellent survol sans toutefois inclure d'analyse comparative entre les sexes; il examine aussi différentes stratégies qui pourraient servir à protéger les intérêts en matière de santé publique dans le contexte de l'OMC.

63. *Services 2000: New Directions in Services Trade Liberalization*, publié sous la direction de Pierre Sauvé et Robert Stern, Washington (D.C.), Brookings Institute and Centre for Business and Governments, Harvard University, 2000.

À l'instar de celui publié par Stephenson en 2000 (voir ci-dessous), ce livre examine comment faire progresser la libéralisation du commerce des services, mais d'un point de vue multilatéral. La première partie présente une évaluation quantitative et qualitative des avantages de la libéralisation des investissements et du commerce dans le secteur des services. L'un des arguments les plus intéressants présentés, c'est que la politique commerciale n'a pas été un important moteur de libéralisation du secteur jusqu'ici. Dans la plupart des pays, les changements survenus depuis dix ou quinze ans dans des domaines tels que les télécommunications et les finances ont été le fruit de réformes nationales tenant pour acquis que, d'un point de vue stratégique, il était plus efficace de privatiser, d'éliminer les monopoles, de déréglementer ou de permettre l'investissement privé. Ces changements n'ont pas résulté de concessions négociées.

Le reste du livre examine un certain nombre de questions liées à l'Accord général sur le commerce des services (GATS) lui-même et les nouvelles négociations en cours au sein de l'Organisation mondiale du commerce. La réglementation nationale reçoit une attention particulière. Parmi les principaux points abordés, il faut mentionner les moyens d'amorcer un dialogue entre les autorités nationales de réglementation et les responsables

des négociations commerciales ainsi que les mesures à prendre afin d'assurer un équilibre entre la libéralisation et les objectifs en termes de politique gouvernementale et de réglementation nationale. Les auteures n'incluent pas d'analyse comparative de la libéralisation du commerce des services par sexe. Leur objectif est d'offrir aux praticiennes et aux praticiens quelques réflexions et idées de réforme afin de rendre le GATS encore plus efficace, c'est-à-dire afin de permettre une libéralisation encore plus poussée du commerce des services. Par conséquent, elles ne poussent pas plus loin l'analyse politique de l'incidence des accords.

64. SPIELDOCK, Alexandra. *GATS and Healthcare: Why Do Women Care?*, International Gender and Trade Network Secretariat, octobre 2001.

Il s'agit d'un ouvrage de vulgarisation qui a pour objet d'aider les groupes de femmes et le grand public à mieux comprendre les répercussions qu'a sur les services de santé l'Accord général sur le commerce des services (GATS) de l'Organisation mondiale du commerce. Le survol offert est très critique du GATS et met en lumière les diverses menaces qu'il présente pour les femmes. Certaines des questions soulevées, comme l'exode des cerveaux et le risque de privatisation, ont déjà été traitées dans d'autres ouvrages; d'autres, comme les menaces pour la télésanté et la télémédecine pour les femmes, ne sont pas bien débattues, ni appuyées par des faits.

65. *Services Trade in the Western Hemisphere: Liberalization, Integration and Reform*, publié sous la direction de Sherry Stephenson, Washington (D. C.), Brookings Institution Press et General Secretariat of the OAS, 2000.

Ce livre compare les accords internationaux de commerce des services entre les différents pays de l'hémisphère. Il est représentatif du corpus technique sur le commerce des services, lequel s'adresse principalement aux décideurs, aux négociatrices commerciales et aux négociateurs commerciaux. La plupart des chapitres offrent simplement une discussion juridique et technique des accords; quelques-uns incluent une analyse et des recommandations relativement aux mesures à prendre pour améliorer les accords et pousser encore plus loin la libéralisation des marchés internationaux de services. La principale faiblesse de l'ouvrage est l'absence d'analyse générale des enjeux sociaux et politiques liés à la libéralisation du commerce des services. Par exemple, une analyse de l'économie politique du secteur aurait permis de mieux comprendre les protagonistes, leurs intérêts et leurs stratégies et de mieux saisir le contexte dans lequel s'élaborent les accords. Les auteures et auteurs, qui connaissent très bien les rouages des accords, passent malheureusement sous silence les questions soulevées dans les débats en cours relativement à l'incidence de l'Accord général sur le commerce des services sur le pouvoir de réglementation des États et la réification des services publics inhérente aux accords touchant les services. Le livre, comme les autres publications de ce genre, n'inclut aucune analyse comparative entre les sexes.

66. ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ. *International Consultations on Assessment of Trade in Health Services and GATS: Research and Monitoring Priorities*, Genève, du 9 au 11 janvier 2002.

Le commerce transfrontalier de services de santé augmente constamment, croit-on, et les négociations relatives au commerce des services progressent au sein de l'Organisation mondiale du commerce et des forums régionaux. Néanmoins, les connaissances sur le volume réel d'échanges sont très limitées, de même que l'information concernant les répercussions de ces échanges sur le secteur de la santé. Le rapport présente le programme de recherche mis de l'avant par un groupe d'expertes et d'experts en commerce et en santé afin de répondre aux questions stratégiques qui se posent, notamment : Quels sont les effets nets du commerce des services de santé, autrement dit comment les effets sur le système de santé se comparent-ils aux retombées commerciales ou économiques? Comment, par cette forme de commerce, améliorer la santé et les systèmes de soins de santé et contribuer à l'avancement de l'universalité des services de santé? Quels effets la libéralisation produit-elle dans différents contextes réglementaires et quels règlements pourraient efficacement contrer les effets néfastes sur le système de santé? Bien qu'il n'incorpore pas d'analyse comparative entre les sexes, l'ouvrage est d'une grande importance pour la définition des orientations (NOTA : en avril 2002, le Centre de recherches pour le développement international a tenu un atelier de deux jours à son bureau de l'Amérique latine et des Antilles afin de discuter d'un programme similaire de recherche pour la région).

67. ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE. *Services de santé et services sociaux : note d'information du Secrétariat*, S/C/W/50, 18 septembre 1998.

Cette note d'information sur le commerce des services de santé traite essentiellement de quatre thématiques : 1) il est apparu que les considérations liées au commerce ne détermineraient pas de façon décisive les politiques dans le secteur de la santé, exception faite de la migration internationale des professionnelles et professionnels de la santé; 2) il y a une grande variété d'arrangements institutionnels en ce qui concerne la prestation et le financement des soins de santé dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques; 3) la dérogation aux disciplines prévues dans l'Accord général sur le commerce des services pour la fourniture de services dans l'exercice du pouvoir gouvernemental est clairement limitée aux services médicaux et hospitaliers fournis directement et gratuitement par l'État (pas de concurrence, échelle non commerciale); 4) beaucoup de pays en développement ont pris des engagements de vaste portée en ce qui a trait aux services médicaux et aux services de santé. La note n'incorpore pas d'analyse comparative entre les sexes et l'information présentée est quelque peu dépassée.

LE COMMERCE ET LES DROITS DE LA PERSONNE

Écrits canadiens

68. BRONSON, Diana, et Lucie LAMARCHE. *Un cadre de référence des droits humains pour le commerce dans les Amériques*, Montréal, Droits et démocratie, 2001.

Cette évaluation critique examine dans le détail les conséquences potentielles de la Zone de libre-échange des Amériques sur les droits humains et, plus particulièrement, le droit à la santé, à l'instruction et à l'alimentation. L'analyse repose sur les leçons tirées de l'Accord de libre-échange nord-américain et de l'Organisation mondiale du commerce. Par exemple, il y est question de l'incidence des clauses de l'accord visant à protéger les investisseuses et les investisseurs sur la capacité des gouvernements à protéger le droit à la santé, clauses que les investisseuses et investisseurs étrangers ont utilisé pour contester les mesures de protection de l'environnement et de la santé publique. L'analyse ne prête pas une attention particulière aux considérations liées à l'égalité des sexes, mais elle est détaillée et clairement présentée. Les recommandations des auteures insistent sur la nécessité de reconnaître la primauté des droits humains sur le droit commercial international ainsi que d'accroître la transparence des négociations.

69. HOWSE, Robert, et Makua MUTUA. *Protection des droits humains et mondialisation de l'économie : un défi pour l'OMC*, Montréal, Centre international des droits de la personne et du développement démocratique, 2000.

Bien qu'il n'envisage pas la problématique du point de vue de l'égalité entre les sexes, cet essai présente néanmoins une bonne analyse des rapports entre les accords commerciaux et les traités sur les droits humains. Howse et Mutua soutiennent que commerce et droits humains ne sont pas nécessairement incompatibles, dans la mesure où l'interprétation et l'application des règles commerciales respectent les obligations gouvernementales en matière de droits humains. Leur interprétation respecte la hiérarchie des normes enchâssée dans le droit international, selon laquelle les droits humains, dans la mesure où ils ont valeur de coutume et à plus forte raison lorsqu'ils sont considérés péremptoires, prévaudront normalement sur les clauses particulières de traités contradictoires, y compris les accords commerciaux. Howse et Mutua nous rappellent que le préambule de l'Accord sur l'Organisation mondiale du commerce, qui établit le cadre de fonctionnement de l'organisme, ne fait pas du libre-échange une fin en soi, mais rattache plutôt celui-ci à la réalisation des valeurs fondamentales de l'humanité, y compris l'amélioration de la qualité de vie de tous les peuples et le développement durable. D'après les ouvrages de développement ainsi que de nombreux écrits sur la politique internationale, ces objectifs ne peuvent être atteints sans respecter les droits humains.

70. CENTRE INTERNATIONAL DES DROITS DE LA PERSONNE ET DU DÉVELOPPEMENT DÉMOCRATIQUE. *Mondialisation, commerce et droits de la personne : la perspective du milieu des affaires canadien*, rapport d'une conférence tenue à Toronto le 22 février 1996.

Cette conférence avait pour objet d'encourager le monde des affaires à discuter des liens entre la mondialisation et les droits de la personne. Les droits des femmes n'ont pas été abordés directement. La discussion a principalement traité de l'inclusion d'une clause à caractère social dans les accords de l'Organisation mondiale du commerce, des codes d'éthique des entreprises, de la contribution du commerce, des investissements, de la technologie et des capitaux internationaux à l'amélioration de la transparence et de la démocratie, ainsi que de la violation des droits des travailleuses et travailleurs en Chine.

Écrits internationaux

71. HUMAN RIGHTS WATCH, *Trading Away Rights: The Unfulfilled Promise of NAFTA's Labour Side Agreement*, 2001.

Ce rapport bien étayé évalue l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine du travail, l'effort le plus ambitieux à ce jour pour établir un rapport entre le commerce international et les droits des travailleuses et travailleurs. L'organisme déplore le manque de mécanismes d'application et l'absence d'organe de surveillance. L'évaluation n'inclut aucune considération liée à l'égalité entre les sexes mais s'accompagne de recommandations afin d'accroître l'efficacité de cet accord conclu parallèlement à l'Accord sur le libre-échange nord-américain.

72. PERATIS, Kathleen, Joanna KERR et Elizabeth M. SCHNEIDER. « Markets and Women's International Human Rights (Roundtable Discussions) » dans *Brooklyn Journal of International Law*, vol. 25(1), 1999.

Cet article est une transcription de deux tables rondes tenues à la Brooklyn Law School sous la présidence de Kathleen Peratis et concernant les répercussions de la mondialisation sur les droits des femmes. Joanna Kerr, chercheuse principale à l'Institut Nord-Sud, y a présenté la mondialisation comme modèle de croissance économique et a examiné son incidence sur les femmes, tant à la maison que dans leurs fonctions rémunérées. Martina Vandenberg, chercheuse à Human Rights Watch, a discuté pour sa part des effets de la mondialisation sur les femmes en s'appuyant sur des exemples concrets, comme la discrimination fondée sur le sexe dans l'emploi au sein de la Fédération de Russie et au Mexique, et le trafic des femmes et des filles en Thaïlande. Enfin, Liz Schneider, professeure à la Brooklyn Law School, a replacé la question dans son contexte historique afin de permettre une évaluation des réussites et des plans futurs. Elle s'est notamment attardée à l'incidence des travaux des féministes, qui ont remis en cause les paradigmes internationaux en ce concerne les droits de la personne, le développement économique et la distinction entre les sphères publique et privée. Les trois textes envisagent la question sous des angles très différents, mais font des réflexions

intéressantes, en particulier les deux premiers, qui présentent des exemples plus précis à l'appui de leur analyse.

LE COMMERCE ET LES ENTREPRENEURES

Écrits canadiens

73. AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL CANADA et SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS. « Les femmes chefs d'entreprise à la conquête des marchés mondiaux » dans *CanadExport*, hiver 2002.

Ce supplément au bulletin bimestriel du gouvernement du Canada sur le commerce international, *CanadExport*, brosse un court portrait de six exportatrices canadiennes et présente leurs conseils aux autres femmes intéressées par l'entrepreneuriat. Il offre une vision pragmatique et canadienne du commerce international et présente aussi le nouveau site Web créé à l'intention des exportatrices canadiennes : www.infoexport.gc.ca/businesswomen/default.asp.

74. FOUNDATION OF CANADIAN WOMEN ENTREPRENEURS. *Services to Global Markets: A Profile of Canadian Women Who Export Services*, 1998.

Ce court rapport présente les résultats d'un sondage réalisé auprès de 65 Canadiennes et des entretiens en profondeur avec 59 femmes d'affaires oeuvrant dans le secteur des services. Plus de 86 % des entreprises canadiennes appartenant à des femmes sont rattachées à ce secteur. Il s'agissait là de la première tentative nationale pour documenter qui sont au juste ces femmes, ce qu'elles font, quels sont leurs marchés, comment elles exportent et quelles sont les principales difficultés qu'elles affrontent. Le rapport met en lumière des faits intéressants, comme l'importance capitale du réseau et des recommandations pour réussir à l'étranger ainsi que les difficultés particulières que l'exportation pose pour la vie familiale étant donné les nombreux voyages qu'elle suppose. Par ailleurs, fait plus encourageant, les femmes interrogées ont indiqué que les marchés étrangers étaient moins difficiles à pénétrer et que, malgré les difficultés pour obtenir un prompt règlement, il était rare que les services ne soient pas payés.

75. MENZIES, Heather. *La femme dans l'économie et la société axées sur le savoir*, Ottawa, Condition féminine Canada, 1998.

Ce document de travail a été réalisé à la demande de Condition féminine Canada. Il définit ce que l'on entend par « économie et société axées sur le savoir » (ESAS), en particulier dans une perspective féminine. Il explore ensuite les possibilités et les dangers de l'ESAS pour les femmes en tant qu'entrepreneures, travailleuses autonomes,

travailleuses atypiques et télétravailleuses. En ce qui concerne les entrepreneures, l'auteure mentionne le problème de l'accès au crédit, de même que le potentiel des technologies de l'information et des télécommunications pour le réseautage et le développement des entreprises. Elle pose des questions intéressantes, mais ne s'attarde pas particulièrement à l'entrepreneuriat ou au commerce.

76. RAYMAN, Ruth. *Par-delà les frontières : les femmes d'affaires canadiennes et le commerce international*, Ottawa, gouvernement du Canada, 1999.

Fondé sur un sondage et des entretiens en profondeur, ce rapport descriptif brosse un portrait des exportatrices canadiennes et met en lumière certains des obstacles à l'essor de l'exportation. Il se concentre sur les marchés américains, et plus particulièrement sur les échanges de marchandises plutôt que sur les services. Les exportatrices canadiennes sont des gestionnaires chevronnées (elles comptent en moyenne 15 années d'expérience en affaires), qui pénètrent rapidement les marchés étrangers après le démarrage de leur entreprise. Les principaux défis pour les exportatrices, d'après le rapport, sont : le marketing international (coût de développement des marchés, collecte d'information sur les marchés et création de réseaux efficaces de distribution) et la perception du milieu des affaires, qui ne les prend pas au sérieux. Les femmes interrogées conviennent que les contacts personnels avec les clientes et clients potentiels et leurs partenaires restent la clé du succès à l'échelle internationale (d'où l'importance du réseautage et des visites à l'étranger). Le rapport ne traite pas des accords commerciaux, mais présente des données originales sur les activités des entrepreneures canadiennes.

77. ZHENG, Connie. *Gender and Lifelong Learning: Enhancing the Contributions of Women to SMEs in the Asia Pacific Region for the 21st Century*, Asia-Pacific Research Institute, Macquarie University, Sydney (Australie), décembre 1998, 264 p.

L'étude de cas sur le Canada incluse dans ce livre porte exclusivement sur les initiatives nationales et conclut à une segmentation des besoins en matière de préparation à la carrière et de développement des entreprises chez les Canadiennes : 1) la formation de base et le recyclage pour un groupe; 2) la formation professionnelle et les possibilités de gestion pour un second; 3) la formation sur la gestion d'entreprise et le soutien des entreprises pour un troisième. L'étude s'attarde principalement aux besoins d'apprentissage continu plus poussé des femmes qui sont gestionnaires ou propriétaires de petites entreprises dans les secteurs à forte croissance. Le livre ne porte pas précisément sur les accords commerciaux. Par conséquent, il présentera vraisemblablement un intérêt limité pour les chercheuses et les chercheurs qui s'intéressent à l'incidence des accords sur les femmes.

Écrits internationaux

78. CHUN, Bang Jee. *Women Entrepreneurs in SMEs in the APEC Region*, APEC, 1999.

Cette étude comparative de portée générale est le résultat d'un projet du Groupe d'orientation stratégique du Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) sur les petites et les moyennes entreprises. Elle brosse en parallèle le portrait d'entrepreneures en Australie, au Canada, en Indonésie, en Corée, au Mexique, aux Philippines, à Taïwan et aux États-Unis. Elle décrit aussi les politiques et les programmes qui viennent en aide aux entrepreneures dans chacun de ces pays. Elle n'aborde pas spécifiquement le commerce international et les femmes, mais mentionne tout de même les programmes qui appuient l'expansion des exportations.

79. ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. *Recommandations de la 2^e conférence de l'OCDE sur les femmes chefs des PME, « Participation dynamique à la mondialisation et à l'économie fondée sur le savoir »*, Paris, 29 et 30 novembre 2000.

Cette conférence a mené à la formulation de recommandations quant aux mesures requises dans quatre domaines : 1) l'épanouissement d'une culture d'entrepreneuriat chez les femmes; 2) l'amélioration de l'accès au financement pour les entreprises appartenant à des femmes; 3) l'amélioration des connaissances et des statistiques sur l'entrepreneuriat féminin; 4) l'accroissement de la participation des entrepreneures au commerce international. Ce dernier point, soutient le document, nécessitera une meilleure information sur les marchés internationaux et l'établissement de réseaux privés et publics de soutien à l'internationalisation de l'entrepreneuriat féminin. La majorité des quatre recommandations s'accompagnent de propositions précises et intéressantes pour la mise en oeuvre.

80. ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. *Increasing Women Entrepreneurs' Participation in International Trade and the Global Economies: Technologies and Partnering*, document de fond préparé pour la 2^e conférence de l'OCDE sur les femmes chefs des PME, « Participation dynamique à la mondialisation et à l'économie fondée sur le savoir », Paris, 29 et 30 novembre 2000.

Cet essai pertinent met en lumière les défis particuliers que pose l'internationalisation des entreprises appartenant à des femmes, dont la difficulté d'obtenir du financement et des garanties pour les exportations, faute de biens suffisants à offrir en garantie. Il s'agit là d'un problème courant pour le genre d'entreprises qu'exploitent le plus souvent les femmes (c.-à-d. des entreprises de service ou de détail). L'essai traite aussi brièvement des possibilités que les technologies de l'information et des communications offrent aux entrepreneures intéressées au commerce international (dont le réseautage en ligne).